

2.3 Pour utiliser des papiers plus écologiques

Vous pouvez, par ordre de préférence, choisir :

- a) un papier répondant aux exigences d'un écolabel officiel,
- b) un papier contenant des fibres recyclées et/ou issues de forêts gérées durablement (et fabriqué proprement).

a) Choisir un papier répondant aux exigences d'un écolabel officiel (cf. ci-dessous)

Les écolabels officiels (écolabel européen, cygne blanc nordique, ange bleu allemand...) c'est :

- la double garantie : la qualité écologique et la qualité d'usage,
- la prise en compte des impacts environnementaux sur tout le cycle de vie,
- l'élaboration de critères communs avec les industriels, les associations, les pouvoirs publics,
- l'attribution de l'écolabel par une certification par une tierce partie indépendante.




b) Choisir un papier contenant des fibres recyclées et/ou issues de forêts gérées durablement (cf. page 15)

Fibres recyclées : choisir un papier contenant des fibres recyclées dont on connaît le pourcentage exact en recyclé, et pour lequel des garanties sont apportées quant à la performance environnementale du process de fabrication et de recyclage (ex : système de management environnemental de type ISO 14001 ou EMAS pour au moins être sûr que les aspects réglementaires significatifs sont respectés). (cf. Logos, page 15).

Fibres vierges : choisir un papier contenant des **issues de forêts gérées durablement** (certification de gestion durable des forêts FSC ou PEFC, ou au moins, dans un premier temps : déclaration écrite sur l'honneur). À défaut des garanties apportées par un écolabel officiel, des garanties peuvent être apportées quant à la performance environnementale du process de fabrication et de la gestion de l'entreprise (ex : système de management environnemental de type ISO 14001 ou EMAS). (cf. Logos, page 15).

Écolabels officiels

Trois écolabels officiels existent en Europe pour le papier, faites-leur confiance !

	<p>L'écolabel européen : "Copying paper"</p> <p>Les exigences écologiques de cet écolabel constituent un ensemble tout particulièrement intéressant et cohérent au regard d'une approche environnementale globale (prise en compte de toutes les étapes du cycle de vie du papier sur de nombreux impacts : consommation d'énergie, rejets gazeux, effluents liquides, origine des fibres, gestion des forêts, utilisation de substances chimiques, gestion des déchets, etc.).</p> <p>Liste des papiers écolabellisés : www.eco-label.com</p> <p>les exigences de L'écolabel Européen pour le papier (cf. Annexe A, page 40)</p>
	<p>L'écolabel nordique (Cygne blanc) : "Printing paper"</p> <p>Ses niveaux d'exigences sur les critères écologiques sont similaires à ceux définis par l'écolabel européen "Copying paper".</p> <p>Liste des papiers écolabellisés : www.svanen.nu/Eng/products</p>
	<p>L'écolabel allemand (Ange bleu) : "Recycled paper"</p> <p>Il est axé essentiellement sur l'utilisation de fibres recyclées sans exigences spécifiques quant à la gestion environnementale du recyclage. Il apporte néanmoins des garanties par rapport aux teneurs en recyclés (eq.100 %) et sur la non-utilisation de certaines substances dans le process de fabrication.</p> <p>Liste des papiers écolabellisés : www.blauer-engel.de.</p>

Remarque : l'écolabel européen et l'écolabel nordique ne vous garantissent donc pas, a priori, une teneur en fibres recyclées ; cependant, si l'on souhaite utiliser du papier contenant des fibres recyclées, on pourra choisir parmi les produits écolabellisés ceux répondant à cette exigence (il existe par exemple des papiers conformes à l'écolabel européen et contenant 100 % de fibres recyclées).

Remarque : la France n'a pas développé, pour le papier, d'écolabel officiel français (NF Environnement) car il existe déjà un écolabel européen ; par contre, sur d'autres produits papetiers comme les enveloppes, les cahiers... il existe un référentiel NF Environnement. www.marque-nf.com

Si l'entreprise fabriquant le papier n'est pas titulaire d'un écolabel officiel pour ces produits (certification), elle peut au moins préciser si ces produits répondent en tout ou partie aux exigences de l'écolabel.

De plus, une fois que plusieurs clients lui auront fait remonter cette même demande, peut-être envisagera-t-elle d'aller vers la certification ?... Bref, **citons pour inciter !**



Fibres recyclées et fibres vierges (forêts gérées durablement)

Logos et fibres recyclées



"ce produit contient X % de matières recyclées"

La boucle de Möbius

C'est le symbole du recyclage ; accompagnée d'un pourcentage, elle indique que le produit est fabriqué à partir de matériaux recyclés. Les bonnes pratiques d'utilisation de ce logo sont définies par une norme internationale (norme internationale ISO 14021 sur les auto-déclarations environnementales, 1999) et vous prendrez garde de demander à votre fournisseur de bien se conformer aux définitions données par cette norme en matière de calcul du contenu en recyclé. L'utilisation de ce logo ne fait pas l'objet d'un contrôle par une tierce partie et est donc sous la pleine et entière responsabilité de l'industriel. **Il indique uniquement que le produit contient des fibres recyclées.**



L'APUR (Association des Producteurs et des Utilisateurs de papiers-cartons Recyclés)

Elle a créé une marque déposée qu'elle gère et qu'elle contrôle. Pour l'obtenir, les industriels s'engagent à respecter une charte d'usage : le logo indique clairement le pourcentage de fibres de récupération utilisé pour la fabrication du produit. Chaque gamme de papier ou carton comporte un numéro d'agrément garantissant l'authenticité de l'information donnée aux acheteurs. **Il indique uniquement que le produit contient des fibres recyclées. www.apur-papiersrecycles.com**

Logos et fibres vierges de forêts gérées durablement



Le Forest Stewardship Council (FSC)

C'est une organisation internationale fondée par des associations de défense de l'environnement. Les critères économiques, sociaux et environnementaux du FSC permettent d'évaluer le respect d'une gestion durable des forêts. **Ce logo indique uniquement que le bois utilisé est issu de forêts gérées durablement.** Vous trouverez ce logo sur du bois ou des produits à base de bois respectant les critères du FSC. www.fsc.org



Le Program for Endorsement of Forest Certification Schemes (PEFC)

Programme de Reconnaissance des Certifications Forestières - est un système de certification né plus récemment d'une initiative européenne des professionnels de la forêt et du bois. Cette initiative européenne regroupe désormais différents pays comme le Canada, la Malaisie, les Etats-Unis. . .

Ce logo indique uniquement que le bois utilisé est issu de forêts gérées durablement. Vous trouverez ce logo sur du bois ou des produits à base de bois respectant les critères du PEFC. www.pefc-france.org

2.4 Les questions du blanchiment, du chlore et des azurants optiques

Le papier est fabriqué avec de la cellulose. Comme la cellulose naturelle est légèrement brune, elle est blanchie lors de la production de papier. La question du blanchiment à l'aide de produits chlorés a été une problématique environnementale importante du secteur papetier (rejets dans les effluents aqueux d'éléments chlorés mesurés en AOX - dérivés organiques halogénés absorbables). Dans le courant des années '80 et '90 se sont développés des nouveaux procédés limitant ces problèmes (procédés TCF, Totally Chlorine Free, ou ECF, Elementary Chlorine Free).

Outre l'abaissement des éléments chlorés à des niveaux très faibles, ces procédés ont permis d'obtenir des effluents moins corrosifs autorisant le développement de circuits de recyclage de l'eau dans les process de fabrication... et ainsi participer à la réduction des consommations d'eau.

Aujourd'hui, ces process sont très largement développés pour les produits papetiers européens et d'Amérique du Nord, de telle sorte que cela est devenu la "norme" : la question du chlore ne constitue donc plus aujourd'hui un argument d'achat et de promotion de la qualité écologique des papiers. (Au niveau mondial en 2002, la pâte ECF domine dans le marché de la pâte chimique blanchie, avec environ 75 % du marché, suivie par la pâte traditionnelle au chlore

élémentaire - environ 20 % -, tandis que la production de pâte TCF maintient un petit créneau d'un peu plus de 5 %).

Remarque : le désencrage pour le papier recyclé se fait notamment à partir de peroxyde d'hydrogène.

Procédé TCF (Totally Chlorine Free - totalement sans chlore) : la cellulose est blanchie sans chlore ni dérivés chlorés et cela exclut la présence d'AOX dans l'eau résiduelle. Ce procédé utilise comme produits de blanchiment des combinaisons oxygénées (ex : peroxyde d'hydrogène).

Le procédé ECF (Elementary Chlorine Free - sans chlore élémentaire) : il utilise des dérivés chlorés comme le dioxyde de chlore et non le chlore gazeux.

Sans azurants optiques : les azurants optiques sont parfois utilisés pour transformer les caractéristiques optiques du papier ; ils ont la propriété de transformer des rayons UV, normalement invisibles pour l'œil humain, en lumière perceptible. Certains des colorants azoïques utilisés sont susceptibles de libérer des amines aromatiques (cancérogènes).

TCF

ECF

